# **Le travail** en accueil séquentiel

Dans les services d'accueil partagé, les enfants dont les parents conservent des capacités éducatives sont accueillis à la fois chez eux et chez une assistante familiale, comme l'expérimente depuis trois ans la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a introduit le dispositif du « placement séquentiel », destiné aux enfants dont la famille rencontre des difficultés temporaires dans son éducation (1). Plus souple que le placement familial, il permet à l'enfant d'être accueilli à la fois chez ses parents et chez une assistante familiale. L'ambition est double : ne pas séparer totalement l'enfant de sa famille quand celle-ci conserve des capacités, même limitées, pour l'accueillir, et soutenir les parents grâce à un travail de proximité renforcé avec l'équipe de suivi éducatif. Le Pôle accueil familial de l'association de protection de l'enfance et de l'adolescence Sauvegarde de Seine-Saint-Denis a créé un service « accueil partagé » en septembre 2009, habilité pour accueillir vingt enfants âgés de 2 à 14 ans au moment de l'admission (2). Composée de trois éducateurs référents, de douze assistantes familiales, d'un psychologue à mi-temps, d'une secrétaire et d'une chef de service, l'équipe a organisé les premiers accueils en avril 2010.

### Trois axes de travail

«L'objectif du service consiste à proposer un accueil familial sous forme de séquences, qui garantissent la sécurité, le développement et l'épanouissement de chaque enfant dont les parents ne peuvent répondre aux besoins que partiellement, explique Mme Virginie Hunault-Guedj, chef de service. Le deuxième axe consiste à assurer une continuité éducative, en associant les parents à toutes les décisions et en veillant à leur implication la plus large possible dans l'accompagnement éducatif et l'organisation de l'accueil.



La structure peut accueillir vingt enfants âgés de 2 à 14 ans.

Enfin, le dernier vise à proposer un soutien et un accompagnement personnalisé aux parents pour les restaurer à terme dans leurs fonctions parentales. À la différence du placement familial classique, où nous intervenons d'abord pour protéger l'enfant et ensuite auprès de ses parents, nous articulons ces trois axes en permanence pour privilégier dès le début de l'accueil et de façon soutenue le maintien du lien avec les parents. »

# Un dispositif innovant

Les enfants sont dirigés vers le service sur décision administrative des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du département, ou sur décision judiciaire. Les séquences de l'accueil sont modulables et organisées en fonction de leurs besoins et des attentes des parents. Il peut s'agir par exemple d'un accueil chez l'assistante familiale les lundi et mardi, jeudi et vendredi, avec un accueil chez les parents le mercredi et le week-end.

La cheville ouvrière du dispositif est constituée par un binôme éducatif, composé d'un éducateur référent et d'une assistante

<sup>(1)</sup> L'assmat, n° 74, janvier 2009, p. 24.

<sup>(2)</sup> Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, Pôle de placement familial spécialisé et d'accueil partagé - 235, avenue Jean-Jaurès, 93000 Bobigny - T. 01.41.83.79.00 - Courriel : accueilpartage@adsea93.asso.fr.



La contrainte géographique peut être une difficulté au placement séquentiel.

familiale. « Celle-ci n'est pas un élément extérieur, elle est pleinement intégrée dans l'équipe, précise Mme Hunault-Guedj. Nous signifions bien aux parents que le service est représenté par ce binôme. L'assistante familiale accueille l'enfant et peut être amenée à suppléer les parents à la demande du service. L'éducateur référent assure le soutien de l'accueil, l'accompagnement de l'enfant et des parents. Le travail de ces deux professionnels s'articule au sein de différents espaces : réunions d'encadrement, réunions de service, réunions d'analyse de pratique, participation aux synthèses semestrielles et temps de rencontres avec la famille au domicile ou au service. »

### Un travail coéducatif

« J'avais une expérience de treize ans en tant qu'assistante familiale, et je souhaitais intégrer cette équipe autour de ce projet, participer aux réflexions et à la mise en œuvre des décisions, car cela me manquait dans mon travail » explique Mme Carole Bianco, assistante familiale au service d'accueil partagé depuis deux ans et accueillant un enfant de treize ans. « Il faut aussi avoir envie de travailler avec les parents ; cette relation, que certaines collègues redoutent, ne me fait pas peur du tout. »

Certaines assistantes familiales accueillent uniquement un enfant du service d'accueil partagé. D'autres accueillent aussi un enfant en placement familial. La plupart d'entre elles ont été recrutées à l'extérieur – seules deux travaillaient auparavant au sein du service de placement familial.

L'accueil commence après un processus d'admission et la réunion d'une commission, suivie d'une première rençontre avec la famille. « Nous demandons aux parents ce qu'ils ont compris du projet, ce qu'ils attendent de cet accueil, et nous partons de ce qu'ils nous disent pour définir ensemble

les modalités des séquences, poursuit Mme Hunault-Guedj. Pour que ce dispositif fonctionne, les parents doivent être mobilisés, sinon cela peut devenir très compliqué et conduire à l'échec. Nous expliquons que l'enfant est au centre de l'accueil et que nous, adultes, sommes responsables de sa coéducation. Les parents doivent savoir que nous nous appuierons sur leurs compétences pour les aider et que nous les soutiendrons dans leurs difficultés. »

# Trajets et accompagnements

Le projet est ensuite validé par l'inspecteur de l'ASE ou le magistrat. « Au début de l'accueil, l'assistante familiale est présentée et un premier temps d'échanges a lieu, dans lequel nous parlons de ce qui se passe chez les parents, puis nous expliquons comment l'accueil va se dérouler. Tous les sujets relatifs à l'enfant, comme l'alimentation ou la scolarité, sont alors abordés. Un livret d'accueil destiné à l'enfant permet également de lui présenter le dispositif : lors de ce temps important, nous lui expliquons que les parents ont des difficultés à certains moments, et que nous sommes là pour les aider et l'accueillir » explique Mme Hunault-Guedj.

Le travail du binôme éducatif commence : l'assistante familiale assure les besoins fondamentaux des enfants, effectue les déplacements vers le domicile des parents et les accompagnements de la vie quotidienne définis par le service, comme la mise en œuvre du suivi médical. « Quand nous amenons l'enfant, nous n'entrons pas dans le domicile et nous parlons brièvement de ce qui s'est passé les jours précédents, précise Mme Bianco. J'essaie d'écourter au maximum pour ne pas rentrer dans des détails intimes de leur vie, car ce n'est pas ma place. »

### **Associer l'enfant**

Pour toute observation dont elle souhaiterait faire part, ou pour un questionnement concernant l'enfant, l'assistante familiale peut contacter l'éducateur référent ou un autre membre du service à tout moment. « Je ne prends jamais de décision seule et j'évoque les sujets qui me semblent importants lors du temps d'échanges et de mise en lien » poursuit-elle. Cette réunion, qui peut être demandée à tout moment par l'enfant, ses parents ou l'assistante familiale, permet à tous de se réunir autour de la même table pour parler du quotidien de l'enfant, du déroulement des séquences ou, encore, de l'organisation des vacances. « C'est un temps très important pour tous, raconte Mme Bianco. L'enfant se sent associé à la prise de décision et nous pouvons y aborder des sujets difficiles, de façon calme et posée. Cela m'a permis de découvrir la

relation de l'enfant que j'accueille avec ses sœurs et ses parents, car il en parle peu. Chaque fois que je ressors de ces temps d'échanges, je suis très satisfaite. »

## Associer les parents

Ce temps spécifique permet aussi, si nécessaire, d'amorcer une remobilisation des parents dans leur rôle. « Contrairement au placement familial classique, l'assistante familiale assure les besoins de l'enfant, mais ne supplée pas les parents en permanence, précise Mme Hunault-Guedj. Par exemple, s'il est convenu que l'achat des vêtements est pris en charge par les parents, mais que ceux-ci ne peuvent momentanément pas assurer cette tâche, l'assistante familiale va prendre le relais à la demande du service. L'enieu consistera à remobiliser progressivement les parents dans cet achat, pour que cela ne dure pas. Nous évoquons ce type de sujet lors des temps d'échanges, et c'est ensuite l'éducateur qui le travaille avec la famille, grâce aux rencontres très régulières qu'il a avec elle. » Pour Mme Bianco, « il faut être très vigilant sur ce point, car certains parents auraient tendance à nous laisser faire. Il faut aussi veiller à rester à sa place et poser les limites, car même s'ils nous associent au service, certains essaient de passer directement par nous pour prendre une décision. »

# Accepter la séparation

Depuis sa création, le service a accueilli vingt-quatre enfants. Deux d'entre eux - une fratrie en situation de danger avéré - ont finalement été réorientés vers un placement familial classique. Un enfant est retourné à temps plein chez sa mère, un autre a été orienté en maison d'enfants à caractère social (MECS) avec un retour le week-end chez sa mère, et un autre a été orienté en internat d'institut médico-éducatif (IME), avec là aussi un retour le week-end chez sa mère.

« Dans ce dernier cas, l'enfant se retrouvait dans un conflit de loyauté, car sa mère avait du mal à accepter qu'il puisse découvrir un autre modèle familial, raconte Mme Hunault-Guedj. C'est souvent compliqué pour les parents d'accepter que leur enfant vive dans un autre cadre, mais c'est important. Dans ce service, l'accueil chez l'assistante familiale n'est qu'un outil permettant d'expérimenter la séparation et de travailler le lien et la place de l'enfant dans la famille. La séparation doit donc être acceptée et les deux familles doivent être complémentaires, surtout pas en rivalité. »

La montée en charge du service a été progressive, notamment en raison de son emménagement dans de nouveaux locaux. Trois ans après son lancement, « nous avons un



L'accueil séquentiel permet de remobiliser les parents.

travail de promotion et de communication à effectuer, car cet accueil innovant reste peu connu, affirme Mme Delphine Gabriel, directrice du pôle Économie familiale, sociale et logement (ESFL) à la Sauvegarde. Aujourd'hui certains enfants sont encore dirigés vers des services de placement familial à défaut, alors que ce type d'accueil plus souple permettrait sûrement un travail plus pertinent. »

### Des difficultés à résoudre

Le service a également un autre défi à relever à travers un meilleur ajustement de l'accueil pour les enfants qui vivraient difficilement les séquences. « Au même titre que des enfants en résidence alternée, nous devons pouvoir mieux repérer ces difficultés et éviter des découpages trop poussés, avec des va-et-vient permanents entre leurs deux lieux de vie » poursuit Mme Gabriel. Enfin, la contrainte géographique reste une difficulté à résoudre, car les trajets entre les domiciles et les lieux de scolarité peuvent se révéler fastidieux au quotidien pour l'enfant et l'assistante familiale.

« C'est aussi l'une des raisons, avec peut-être la peur du contact avec les parents, pour lesquelles peu d'assistantes familiales du service de placement familial ont souhaité rejoindre ce service, évoque Mme Gabriel. Ce travail nécessite aussi beaucoup de disponibilité pour assurer toutes les séquences et les temps de réunion. »

Reste que pour les membres du service, cet accueil représente un véritable levier d'accompagnement éducatif, permettant « de soutenir l'enfant dans sa réalité familiale, en visant soit le retour dans la famille soit l'équilibre à construire dans une parentalité partagée ». « Nous croyons beaucoup dans cet accueil encore atypique, mais qui permet une approche très individualisée, et un travail de proximité en évaluation constante et offrant une grande réactivité si nécessaire » affirme Mme Gabriel.

Laetitia Delhon